



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DOSSIER D'INSCRIPTION

au CONCOURS EXTERNE

de CHEF-FE-S d'ÉQUIPE d'EXPLOITATION
des TRAVAUX PUBLICS de L'ÉTAT (Femmes / Hommes)

Branche « Routes et Bases aériennes »

au titre de l'année 2017

Direction
l'Environnement
de l'Aménagement
et du Logement
Guyane

**Avant de renseigner le dossier d'inscription,
lire attentivement l'avis de recrutement et la notice explicative**

Secrétariat général

Unité

Formation

Recrutement

Clôture des inscriptions :	30 octobre 2017
Épreuves écrites d'admissibilité :	23 novembre 2017
Épreuve d'admission :	À partir du 13 décembre 2017

I - IDENTITE ET COORDONNEES (écrire en lettres majuscules)

Mme <input type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/>
Nom de famille	
Nom de naissance (s'il est différent).....	
Prénoms.....	
Né(e) le (jj/mm/aaaa) :à.....	
Adresse personnelle.	
Code Postal. :	Commune.....
Adresse professionnelle.....	
Coordonnées téléphoniques (2 numéros par case) :	
domicile : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	travail : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
portable : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Courriel :@.....	

II - CONDITIONS GENERALES D'ACCÈS À UN EMPLOI PUBLIC :

♦ Nationalité :

Vous êtes de nationalité française : Oui Non

Si non, quelle est votre nationalité :

Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française : Oui Non

Ressortissant(e) d'un État membre de l'UE ou de l'espace économique européen : Oui Non

Si oui lequel :

♦ Situation militaire :

Si vous êtes de nationalité française, vous certifiez être en situation régulière au regard du Code du service national ou de la Journée Défense et Citoyenneté : Oui Non

Si vous êtes ressortissant(e) d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État parti à l'accords sur l'espace économique européen autre que la France, ou d'Andorre, de Suisse ou de Monaco :

Vous certifiez être en position régulière vis-à-vis des obligations de service national de l'État dont vous êtes ressortissant : Oui Non

III – CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Pour être admis-e à concourir, outre les conditions générales d'accès à la fonction publique, vous devez être titulaire d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente dans les conditions prévues par le décret 2007-196 du 13 février 2007.

Cochez impérativement la case correspondant à la condition que vous attestez remplir :

Vous êtes titulaire :

- soit d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (1)
- soit d'un brevet d'études professionnelles (BEP) (1)
- soit d'un titre ou diplôme homologué de niveau V (1)
- soit d'un diplôme de niveau supérieur (baccalauréat, études supérieures...) (1)
- soit vous pouvez justifier de 3 années d'activité professionnelle, salariée ou non salariée à temps complets (2)

(1) joindre une copie du diplôme.

(2) remplir l'annexe 2 et joindre les pièces justificatives : attestations d'employeur, bulletins de salaire, ...

La condition de diplôme est supprimée :

Si vous êtes (cochez la case correspondant à votre situation) :

- mère ou père de 3 enfants ou plus (3)
- sportif(ve) de haut niveau (4)

(3) joindre une copie de votre livret de famille,

(4) joindre une attestation délivrée par le Ministère des Sports.

IV – PERSONNES HANDICAPEES :

(reportez-vous à la notice explicative pour vérifier si vous pouvez bénéficier d'aménagements d'épreuves)

Êtes vous reconnu(e) travailleur(euse) handicapé(e) par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ? Oui Non

Si oui, 2 justificatifs seront exigés au plus tard le 30 octobre 2017 (date de clôture des inscriptions) :

- attestation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées vous reconnaissant la qualité de travailleur(euse) handicapé(e) [RQTH] en cours de validité,
- certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration attestant la comptabilité du handicap avec l'emploi postulé et déterminant les aménagements à prévoir (formulaire joint en annexe n°1 du présent dossier)

Dans ce cas, quels aménagements particuliers d'épreuves le médecin a-t-il préconisé :

Pour les épreuves écrites :

Pour les épreuves pratiques et orales :

Le formulaire dûment renseigné par un médecin agréé ainsi que l'attestation de reconnaissance de travailleur(euse) handicapé(e) sont à adresser au plus tard le 30 octobre 2017 (date de clôture des inscriptions), délai de rigueur, à l'adresse suivante:

**Direction de l' Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de la Guyane
Unité formation-recrutement
Rue du Vieux-Port
97300 CAYENNE**

V - ENGAGEMENT

Je soussigné(e), [REDACTED] certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements consignés dans ce dossier et avoir eu connaissance des conditions exigées pour avoir la qualité de fonctionnaire et des conditions particulières d'accès au concours pour lequel je demande mon inscription.

A [REDACTED], le [REDACTED]

Signature du (de la) candidat(e) :

Remarque :

Avant expédition, relisez intégralement votre dossier et assurez-vous de l'exactitude de l'ensemble de vos déclarations.

N'oubliez pas de dater et signer votre dossier d'inscription avant de le déposer.

Si vous n'avez pas reçu votre convocation aux épreuves écrites, il vous appartiendra d'en avertir le bureau *Formation – Recrutement* de la DEAL, 3 jours avant la date des épreuves écrites au : 05.94.39.80.53 ou par courriel : ufr.prh.sg.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Annexe N°1 : Demande d'aménagement spécifique :

CERTIFICAT MEDICAL

justifiant d'aménagements particuliers pour un concours de la fonction publique

(joindre la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé – RQTH – en cours de validité)

1. Cadre à remplir par le candidat :

Concours ou examen pour le recrutement de

Nom et prénoms du (de la) candidat(e)

Né(e) le

, à

2. Partie à remplir, dater, signer et remettre au candidat par le médecin agréé :

Je soussigné(e) praticien(ne) de médecine générale assermenté(e)
certifie que le (la) candidat(e) est atteint(e) du handicap suivant :

et atteste que ce handicap est compatible avec l'emploi de

En conséquence, ce (cette) candidat(e) doit bénéficier, lors des épreuves écrites et/ou orales :

- d'une installation dans une salle spéciale
- d'un temps de composition majoré d'un tiers
- d'une machine à écrire ou d'un ordinateur équipé d'un traitement de texte
- d'un sujet en braille
- de l'assistance d'une secrétaire
- d'une autre mesure particulière

Observations éventuelles du praticien (ne) :

Fait à

, le

Signature

Annexe N°2 : Demande d'équivalence de l'activité professionnelle :

Vous avez exercé (en France ou dans un autre État) une ou plusieurs activités professionnelles dans des fonctions d'un niveau au moins équivalent à ceux des emplois du corps ou cadre d'emplois auxquels le concours donne accès.

Pour apprécier la coorespondance de l'activité professionnelle exercée avec celle à laquelle donne accès le concours, vous devez fournir, avec le document d'inscription dûment rempli, les éléments suivants :

- Un descriptif détaillé de l'emploi tenu, du domaine d'activité, du positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, du niveau de qualification nécessaire ainsi que des principales fonctions attachées à cet emploi.
- Une copie du contrat de travail pour les périodes d'activité relevant du droit français, un certificat de l'employeur délivré dans les conditions prévues à l'article L. 122-16 du code du travail.
- À défaut, tout document établi par un organisme habilité attestant de la réalité de l'exercice effectif d'une activité salariée ou non salariée dans la profession pendant la période considérée.

Lorsque les documents ne sont pas rédigés en langue française, vous devez fournir une traduction certifiée par un traducteur(trice) agréé(e). Le service organisateur de concours vous avisera de la décision prise.

Noms et prénoms :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Date de clôture des inscription : Session :

Service organisateur du concours :

1. Activité professionnelles

État où a été effectuée l'activité :

Adresse et statut de l'organisme dans lequel vous avez effectué votre activité :

Domaine d'activité :

Type d'activité

Poste occupé (niveau) :

Durée totale d'activité à temps plein :

2. Diplôme

Diplôme obtenu (intitulé exact – discipline – date) :

Adresse et statut de l'organisme qui vous a délivré le diplôme (service public, conventionné, organisme professionnel) :

Conditions requise pour accéder à la scolarité donnant accès à ce diplôme :

Durée de la formation :

Fait à , le

Signature

Rappels des documents à fournir, classés dans cet ordre

- photocopie de votre carte nationale d'identité ou passeport (recto – verso),
- la copie du ou des diplômes requis dans l'avis de recrutement,
- vous n'êtes pas titulaire de l'un des diplômes requis, mais vous pouvez justifier de 3 années d'activité professionnelle : joindre les justificatifs (bulletin de salaire),
- vous êtes dispensé des conditions de diplôme :
 - copie du livret de famille (mère ou père ayant élevé au moins 3 enfants)
 - attestation délivrée par le Ministère des Sports (pour les sportifs de haut niveau),
- vous avez la qualité de travailleur(euse) handicapé(e) : joindre l'attestation en cours de validité de la CDAPH **ET** l'attestation reconnaissant la compatibilité de votre handicap avec l'emploi postulé (annexe 1).

Les dossiers d'inscription incomplets seront considérés irrecevables.

AVERTISSEMENT

Par souci de simplification des formalités administratives, seules certaines pièces justificatives sont exigées à ce stade. Vous devez être en mesure de fournir à l'administration les éléments nécessaires pour « la vérification des conditions requises pour concourir, au plus tard à la date de la nomination » (statut général des fonctionnaires de l'État, loi n°84-16 du 11 janvier 1984, article 20).

La réception de votre convocation aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de votre demande d'inscription. Si vos déclarations, les pièces et les renseignements fournis sont erronés ou insuffisants, vous vous exposez notamment à : ne pas avoir accès au centre d'examen, être radié(e) de la liste des candidats, perdre le bénéfice de l'admissibilité ou de l'admission, ne pas être nommé(e) en qualité de stagiaire ou de titulaire.